

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 22 février 2022 à 18h00, au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

2 3 4 5	AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS	T T T T T	Karine DUBOUCHET-REVOL Marina FERRARI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
8	AIX-LES-BAINS	Ţ	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES
	AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS	T T	Christophe MOIROUD Sophie PETIT GUILLAUME	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
	AIX-LES-BAINS	Ť	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12	AIX-LES-BAINS	Т	Jean-Marc VIAL	
	BOURDEAU	S	Michel ARDOUVIN	
	LE BOURGET DU LAC	Ţ	Nicolas MERCAT	
	LE BOURGET DU LAC BRISON SAINT INNOCENT	T	Édouard SIMONIAN	Devices de Marille MACCONINIAT
	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Ť	Jean-Claude CROZE Bruno MORIN	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Ť	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
	ENTRELACS	Ť	Jean-François BRAISSAND	
20	ENTRELACS	Т		
	ENTRELACS	Т		
	ENTRELACS	T	Jean-Marc GUIGUE	Arrivé après la 3ème délibération
	ENTRELACS	T		
	GRESY-SUR-AIX GRESY-SUR-AIX	T T		Downsia do Colotto DICNIED
	GRESY-SUR-AIX	Ť	1	Pouvoir de Colette PIGNIER
	LE MONTCEL	s	Clarence APPELL	
	MOTZ	Ť	Daniel CLERC	
29	MOUXY	Т	Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
	ONTEX	Т	Jacques CURTILLET	
	PUGNY CHATENOD	T	Bruno CROUZEVIALLE	Départ après la 41 em délibération
	RUFFIEUX		Olivier ROGNARD	Départ après la 36ème délibération
	SAINT OFFENGE SAINT OURS	T	Bernard GELLOZ Louis ALLARD	Arrivá après la 2ème délibération
54	JAINT OUNS	'	Louis ALLAND	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération Départ après la 36 ^{ème} délibération
35	SAINT PIERRE DE CURTILLE	Т	Gérard DILLENSCHNEIDER	Depart apres la 50 deliberation
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Т	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
	TRESSERVE	Т	Jean-Claude LOISEAU	
	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 40 ^{ème} délibération
	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
	VIONS VIVIERS-DU-LAC	T T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET Martine SCAPOLAN	
	VOGLANS	Ť	Martine SCAPOLAN Martine BERNON	Départ après la 35 ^{ème} délibération
	VOGLANS	Ť	Yves MERCIER	Depart apres la 00 deliberation

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS TRESSERVE

Isabelle MOREAUX-JOUANNET

Esther POTIN Christian ROUSSEL

Autres présents non-votants :

Olivier BERLIOUX Frédéric GIMOND Olivier VERDENAL Estelle COSTA de BEAUREGARD Directeur de cabinet Directeur général des services Directeur financier

Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 février 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 51 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants, et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 40 présents et 47 votants. Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 30

Année : 2022

Exécutoire le : 0 1 MARS 2022 Affichée le : 0 1 MARS 70??

Visée le : 0 1 MARS 2022

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL - Participation aux services extérieurs Cotisations 2022

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les cotisations dues par Grand Lac auprès de collectivités extérieures :

Secteur		Montants				
analytique	Extérieurs	Crédits 2021		BP 2022		
2926	2926 SYNDICAT DVL ECONOMIQUE		1 687 500		1 687 500	
2951	2951 METROPOLE SAVOIE		137 500		139 600	
2958	COMM. COMMUNES DE YENNE (collège)	600		600		
2959	COMMUNE DE GRESY SUR AIX (gymnase)	32 300		35 000		
		F	I	F	I	
295A	CISALB	339 000	31 280	265 000	12 000	
1801	SIGEA (facturé par le Cisalb)	10 200		0		
1801	SMIAC	8 400		12 000		
		F	I	F	I	
1801	SHR	68 224	16 776	88 000	0	
295C	295C SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DES BAUGES		487 500		495 000	
тот	AL BUDGET PRINCIPAL	2 819 280		2 734 700		

Les crédits sont ouverts au BP 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré !

- APPROUVE le présent rapport,
- CONSTATE les cotisations ci-dessus détaillées.

- Délégués en exercice : 67

- Présents et représentés : 50
- Votants : 50Pour : 50
- Pour: 50 - Contre: 0
- Abstentions: 0
- Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 22 février 2022

Le Président, Renaud BERET/U Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Participation aux services extérieurs - Cotisations 2022

Date de transmission de l'acte : 01/03/2022

Date de réception de l'accusé de 01/03/2022

réception :

Numéro de l'acte : d4064 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 073-200068674-20220222-d4064-DE

Date de décision: 22/02/2022

Acte transmis par: ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.10. Divers 7.10.3. Autres